

Décision éclairée !



Les lampes fluocompactes ont fait leur apparition sur le marché il y a quelques années. Ces lampes consomment jusqu'à 75 % moins d'énergie et durent jusqu'à dix fois plus longtemps que les ampoules traditionnelles à incandescence. Pas surprenant qu'aujourd'hui, elles se retrouvent dans la majorité des foyers.

Ces lampes, tout comme les tubes fluorescents, font partie de la grande famille des lampes au mercure. Et comme leur nom le dit, elles contiennent du mercure. Elles doivent donc être manipulées avec soin et éliminées de façon sécuritaire.

Les lampes au mercure

Sachez qu'à la fin de leur vie utile, les lampes au mercure doivent être considérées comme des déchets domestiques dangereux, tout comme la peinture et les piles.

Conseil utile

Pour vos lampes fluocompactes, il est recommandé de les mettre dans un sac de plastique et de bien le fermer afin de les apporter au point de dépôt. Ceci permet d'éviter la contamination en cas de bris.

Saviez-vous que... Les lampes au mercure sont recyclées dans une proportion allant jusqu'à 98 % ?

Les types de lampes au mercure acceptés au CVMR

Les tubes fluorescents

Comprend toutes formes de tubes, longueurs, diamètres et puissances.

Les lampes fluocompactes

Comprend toutes les lampes destinées à remplacer les ampoules traditionnelles de taille similaire.

Les lampes à décharge à haute intensité (DHI), à usage spécial et autres

Pour en savoir plus sur cette catégorie, consultez le site www.recycflu.ca



Écocentre et Centre de valorisation
des matières résiduelles (CVMR)

15, boulevard Industriel, La Sarre

☎ 819-333-2807

MRC d'Abitibi-Ouest

11, 5^e Avenue Est, La Sarre QC J9Z 1K7

☎ 819-339-5671

✉ mrcao@mrcao.qc.ca